Autour du Boulevard Nature : Arche de la Nature, la Maison de la Prairie

Cette randonnée est accessible aux personnes en situation de handicap munies d'un fauteuil trois roues et aux familles avec poussette munies également d'une poussette trois roues. Cette randonnée en forêt vous fait passer notamment par la Maison de la Prairie, où vous pouvez découvrir des animaux en enclos.





Durée : 1h05 **Distance**: 3,59 km **✓ Dénivelé positif** : 13 m Name : 13 m

A Point haut : 69 m

Point bas : 48 m **▲** Difficulté : Facile 🚳 Retour point de départ : Oui 🕰 Activité : Pédestre

Yvré-l'Évêque (72530) m Commune:



Description

Depuis Le Mans, prendre la D152 en direction de Changé. Dépasser l'Abbaye de l'Épau puis après le virage, prendre à gauche pour se garer au niveau du Parking du Verger.

(D/A) Du parking, poursuivre tout droit sur chemin menant à la Maison de la Prairie. Tomber sur le carrefour du début de la boucle.

- (1) Passer à côté du panneau présentant le parcours des arbres remarquables pour continuer en face aux deux prochaines intersections et garder ensuite la droite. Continuer toujours tout droit jusqu'à la sortie de la forêt, au Carrefour de la Futaie.
- (2) Se diriger à gauche sur le chemin en direction de la Maison de la Prairie. Garder la gauche au premier croisement et arriver à ladite maison.
- (3) Suivre la direction du Parking du Verger en prenant à gauche. Prendre le chemin passant sous la ligne électrique à la première bifurcation. Contourner l'étang par la droite pour le quitter à droite après avoir fait 75% du tour pour retomber sur l'intersection de l'aller.
- (1) Emprunter à droite le chemin ramenant au Parking du Verger (D/A).

Points de passages

D/A Parking du Verger N 47.989519° / E 0.247669° - alt. 61 m - km 0

👂 1 Arbres remarquables. Carrefour de la boucle

N 47.990836° / E 0.252073° - alt. 61 m - km 0.37

2 Carrefour de la Futaie, vers Maison de la Prairie

N 47.995122° / E 0.262607° - alt. 60 m - km 1.3

3 Maison de la Prairie, vers Parking du Verger

N 47.997412° / E 0.255014° - alt. 48 m - km 2.2

D/A Parking du Verger

N 47.989529° / E 0.247703° - alt. 61 m - km 3.59

Informations pratiques

Cette randonnée ne comprend pas de balisage, suivre donc le fil de parcours.

Tramway ligne T2 ou bus ligne n°6 arrêt Espal / Arche de la Nature.

A proximité

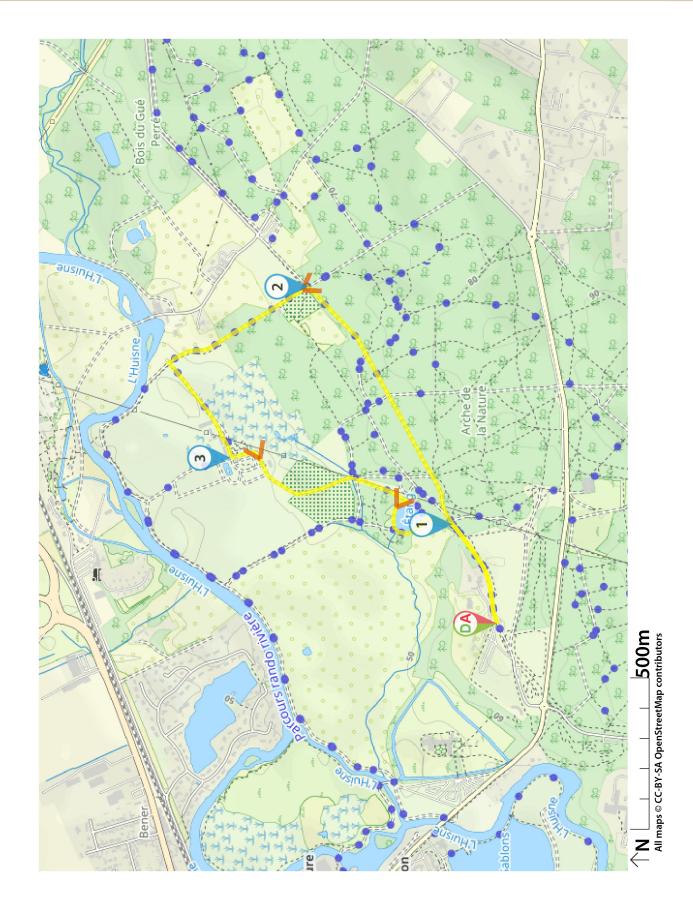
À voir au fil du chemin :

- Haies bocagères
- Étang de pêche
- Maison de la Prairie
- Arbres remarquables

Donnez-nous votre avis sur: https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-arche-de-la-n/-2

En savoir plus:

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



VisorandoVisorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN **MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.